

IRHiS

SCIENCES
PO
LILLE.

La chute des idoles.

*Construire et
représenter
l'infamie politique
en France
de la Renaissance
à nos jours*

Journées d'études



26 OCTOBRE 2022 • 9H

SALLE DE SÉMINAIRE DE L'IRHiS
UNIVERSITÉ DE LILLE • SITE DU PONT-DE-BOIS • VILLENEUVE D'ASCQ

27 OCTOBRE 2022 • 9H

AMPHI LOUISE MICHEL
SCIENCES PO • RUE ANGELLIER • LILLE

● JOURNÉES D'ÉTUDES

Comme l'écrivait Oscar Wilde, « entre la célébrité et l'infamie il n'y a qu'un pas, et peut-être moins » (De Profundis, 1905) : qu'elle renvoie à la théâtrale colère d'un ancien président de la République française, Nicolas Sarkozy, appelé pour la première fois à la barre pour s'expliquer sur les actes de corruption qui lui sont reprochés, ou encore, outre-Atlantique, au Dixie Flag, emblème de l'extrême droite américaine, fièrement arboré dans la Rotonde du Capitole, « l'infamie », terme couramment employé par les médias, nous rappelle, ô combien, elle transcende nos sociétés contemporaines, et plus encore la sphère politique. Recouvrant diverses significations et réalités, cette notion a pour étymologie l'ambivalente fama latine, qui est tout à la fois le bruit colporté, l'opinion publique et la renommée. Figure allégorique monstrueuse, la Fama de Virgile et d'Ovide aurait été enfantée par Gaia, dans le seul but de nuire aux dieux et aux hommes. La « déesse funeste » voit tout, sa demeure, aux confins de l'univers, bruisse de toutes les voix et répand toutes les rumeurs : auteurs et lecteurs antiques seraient, dès lors, pris dans son piège. À ces premières considérations poétiques, s'en greffent bien vite d'autres, législatives et morales.

D'un point de vue pénal, l'infamie, héritée du droit antique, propose en premier lieu un regard du pouvoir sur l'individu concerné, à savoir un criminel reconnu coupable d'un crime par le pouvoir judiciaire. Privé de fama, le condamné, affligé dans sa dignité, entre dans une nouvelle condition : celle d'infâme. Soumis à la vindicte populaire d'une foule à qui l'on permet d'assouvir ses pulsions et son animosité, l'individu est, au travers de l'arsenal punitif et répressif déployé, privé de toute existence sociale. D'un point de vue moral, cette définition juridique, assimilant l'infamie à l'indignité, s'appuie sur les usages sociaux en vigueur. Témoin du regard d'une société sur la marginalité, elle désigne, dès lors, les exclus de tout bord (femmes, Juifs, lépreux, pauvres, prostituées, sorcières, vagabonds) et renvoie à maintes appellations (infâmes, exclus, marginaux, « sans-nom », cruels...). Dans cette perspective, l'*infamia*, au-delà de la catégorie d'« indigène », apparaît comme une construction qui s'opère conjointement dans les domaines juridique, religieux et économique. La diversité des « Montrés du doigt » reflète de profondes et diverses mutations en relation avec la place grandissante de l'opinion publique depuis le milieu du XVII^e siècle. De ce point de vue, le XIX^e siècle souligne une relative continuité. Définie comme « une flétrissure imprimée à l'honneur, à la réputation, soit par la loi, soit par l'opinion publique », l'infamie serait toujours, d'après l'édition de 1835 du Dictionnaire de l'Académie française « plus à craindre que la mort ». La naissance de la célébrité dès le milieu du XVIII^e siècle lui accorde une place prépondérante auprès d'une opinion publique alors en pleine effervescence. La littérature s'en fait d'ailleurs l'écho : que l'on pense à la fleur de lys inscrite au fer rouge sur l'épaule de Milady à la vengeance orchestrée par Edmond Dantès), les romans d'Alexandre Dumas mettent en scène l'infamie dans ses rapports avec le châtement et le politique. Les « infâmes » eux-mêmes n'hésitent plus à l'analyser, à l'instar des Mémoires de l'assassin Pierre-François Lacenaire.

Toutefois, demeure une autre définition, à proprement politique, intimement liée au régime en place, aux rapports de force qu'il induit et à la dignité qu'il escompte. La pratique de la *damnatio memoriae* antique, ritualisée sous forme d'un culte civique et religieux, traverse ainsi les siècles et démontre, dans les circonstances critiques, que la relation entre morale et droit ne peut se réduire au seul droit privé. Dès lors, l'infamie revêt une dimension spécifiquement politique liée au statut de citoyenneté accordé en France dès 1791. Tout au long du XIX^e siècle, corollairement à la dépolitisation du concept de citoyenneté, le « méchant citoyen » moralement se substitue au « mauvais citoyen » civiquement. À ce titre, la Révolution de 1848 définit « l'indignité civique » non comme conséquence de la violation des devoirs, mais de la « probité », entendue comme respect de la propriété et des bonnes mœurs. Les scandales politiques républicains, telles les affaires Dreyfus et Stavisky, laissent entrevoir les germes d'« un régime visuel de l'exclusion ». L'évolution des images photographiques et de la presse illustrée française l'atteste en partie, notamment au travers de la presse antisémite et nationaliste, de *La Libre Parole* d'Édouard Drumont à *L'Action française* de Charles Maurras.

De même qu'il convient de prendre en compte « les conditions de production de la célébrité », il est nécessaire de questionner celles de son contraire qu'est l'infamie, qui renvoient à une cristallisation d'une multitude de représentations et de significations en fonction des enjeux politiques et idéologiques de la période. Dès lors, le travail de re- ou déconstruction mémorielle révèle un rapport de force dans la qualification morale et politique d'une personnalité et des idées qu'elle incarne à l'image des procédures de *damnatio memoriae* républicaine ou encore des 12 syndromes de déni. Néanmoins, l'infamie peut tout autant être l'objet de savants processus de déconstruction. En témoignent différents exemples comme celui de la « cancel culture » ou « call-out culture », pratique née aux États-Unis consistant à dénoncer publiquement des individus, groupes ou institutions responsables d'actions, comportements ou propos perçus comme problématiques, ou encore celui récent du déboulonnement des statues de Colbert.

Ce colloque se propose ainsi d'approfondir ces perspectives afin de mieux comprendre les différents processus de construction et modes de représentation de cette notion d'infamie politique en France sur une période suffisamment large - de la Renaissance à nos jours - pour en distinguer les modalités de fonctionnement, les marqueurs et les évolutions. Analyser la manière dont on construit et représente l'infamie politique invite par conséquent à un dialogue interdisciplinaire entre histoire, science politique, littérature, histoire de l'art, culture visuelle et matérielle et sociologie. Les propositions pourront porter sur une étude de cas précise ou s'inscrire dans un ou plusieurs des thèmes suivants, qui n'épuisent pas le champ des possibles :

- Les processus et conditions de construction de l'infamie politique,
- Les figures de cette infamie,
- Les lieux et formes politiques qui lui sont liés,
- La rhétorique de l'infamie,
- La mise en forme et en image de l'infâme : discours et représentations,
- Les modalités de réception.

● PROGRAMME

● 26 OCTOBRE 22 – V. ASCQ

9H00 Accueil

9H30 Mots d'accueil

Charles MÉRIAUX, IRHiS, ULille

Clarisse ÉVRARD, Julien RYCX, IRHiS, ULille

9H45 Introduction

Jacqueline LALOUETTE, IRHiS, ULille

11H00

SESSION 1

CONTOURS DE L'INFAMIE POLITIQUE

Président de séance

Isaure BOITEL

UPicardie Jules Verne, en délégation IRHiS, ULille

Pierre WACHENHEIM, ULorraine

Représentation ou fabrication de l'infamie, les images dans les conflits politiques et religieux en France XVI^e-XVIII^e siècles

Bertrand TILLIER, UParis 1

Le candidat, l'artiste et la chute :

des rapports entre l'infamie, l'art et la politique en régime médiatique

12H00 Discussion

12H30 Déjeuner

14H00

SESSION 2

FIGURES DE L'INFAMIE POLITIQUE

Président de séance

Jean-Marc GUISLIN

IRHiS, ULille

Cédric PASSARD, CERAPS, Sciences Po, ULille

« On ne rit pas au Tonkin ».

Retour sur la chute du cabinet Ferry en 1885

Nicolas SOULAS, LARHRA, Lyon

Révolution française et fabrication de l'infamie politique. Réflexions à partir du cas des frères Payan

15H00 Discussion – Pause

15H45

Maxime MICHELET, Sorbonne Université

La légende noire de l'impératrice Eugénie : une damnation misogyne

16H15 Discussion

16H45 Fin de la première journée

● 27 OCTOBRE 22 – LILLE ●

9H00 Accueil

9H30 Mot d'accueil

Pierre MATHIOT, Sciences Po, Lille

9H45

SESSION 3

REGARDS SUR L'INFAMIE POLITIQUE

Président de séance

Fiona McINTOSH

ALITHILA, ULille

Marc HERSANT, Sorbonne Nouvelle Paris 3

« Visages de l'infamie » dans les Mémoires de Saint-Simon => en visio

Auderic MARET, EHES

Les peintures infamantes sur les murs de l'hôtel de ville de Marseille en 1528 : exclusion de la classe politique locale les notaires et hommes de loi

10H45 Pause

11H00

Max BONHOMME, UParis Nanterre

Images composites, images infamantes : du photomontage au même numérique

11H30 Discussion

12H00 Déjeuner

13H30

SESSION 4

RHÉTORIQUE ET SYMBOLIQUE DE L'INFAMIE POLITIQUE

Président de séance

Cédric PASSARD

Sciences Po, Lille

Annarita PALUMU, Sorbonne Université

La féminisation du tyran : la représentation en empereur maudit d'Henri III dans L'Isle des Hermaphrodites et dans les Mémoires de Marguerite de Valois

Christian ACHET, Paris

Nathalie ALZAS, Aix-en-Provence

L'infamie du régicide : Les caricatures ultras contre l'abbé Grégoire

14H30 Discussion – Pause

Chloé PERROT, BnF, Paris

L'animal dans la symbolique politique, de l'allégorie des vertus à la tautégorie des vices

Hécate VERGOPOULOS, Paris Sorbonne

Les rats de Paris. D'une infamie à l'autre

16H15 Discussion

16H45 Fin de la seconde journée

● PLAN D'ACCÈS

● 26 OCTOBRE 2022 — VILLENEUVE D'ASCQ

VOITURE

- par le boulevard du Breucq, direction Villeneuve d'Ascq, sortie « Pont de Bois », direction « Université Lille-SHS ». Choisir l'un des parkings disponibles se situant soit avant la passerelle qui passe au-dessus de l'avenue du Pont-de-Bois, soit celui à côté du Garage Renault. Suivre ensuite le fléchage de l'Université, Bâtiment A, niveau forum.

TRAIN - MÉTRO

- de la gare Lille-Flandres, prendre le métro direction « Quatre Cantons » (ligne 1). Descendre à la station « Pont de Bois », puis suivre le fléchage de l'Université, Bâtiment A, niveau forum.

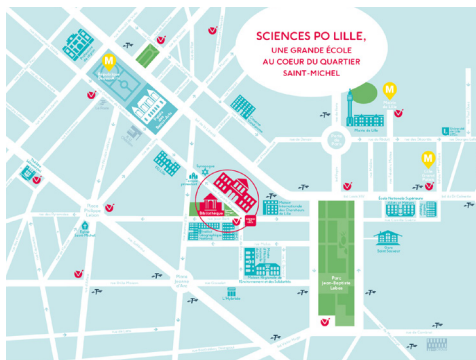
- de la gare Lille-Europe, prendre le métro direction « Saint Philibert » (ligne 2). Descendre à la station « Lille-Flandres » reprendre le métro direction « Quatre Cantons » (ligne 1). Descendre à la station « Pont de Bois », puis suivre le fléchage de l'Université, Bâtiment A, niveau forum.

BUS

- lignes de bus 10, 41, 43 arrêt « Pont de Bois », puis suivre le fléchage de l'Université, Bâtiment A, niveau forum.



● 27 OCTOBRE 2022 — 9 RUE AUGUSTE ANGELLIER, LILLE



Sciences Po Lille est proche de la station de métro République (7 minutes à pied).

- Depuis la gare Lille Europe : Prendre la ligne 2 (direction Saint Philibert), changer à la gare Lille Flandres, prendre la ligne 1 (direction CHU - Eurasanté), sortir à la station « République Beaux-Arts ».

- Depuis la gare Lille Flandres : Prendre la ligne 1 (direction CHU-Eurasanté), sortir à République Beaux-Arts. Prendre la rue Gauthier de Châtillon en longeant le Palais des Beaux-Arts (sur votre gauche), dépasser l'École Supérieure de Journalisme (sur votre droite), traverser le carrefour et continuer tout droit. Sciences Po Lille se trouve à une centaine de mètres (bâtiment principal sur votre gauche).

Stationnement : Sciences Po Lille ne dispose pas de parking spécifique. Il vous est possible de vous garer dans les rues voisines (stationnement payant). Le parking le plus proche est « République », à proximité immédiate du Palais des Beaux-Arts.

● CONTACT

Responsables scientifiques

Clarisse Évrard, Julien Rycx (IRHiS, ULille) – colloqueinfamie@gmail.com

Administration

Martine Duhamel, IRHiS

Tél. 03 20 41 73 45 — martine.duhamel@univ-lille.fr



IRHiS – Institut de recherches historiques du Septentrion
Université de Lille · Bâtiment A · Pont-de-Bois · Villeneuve d'Ascq
<https://irhis.recherche.univ-lille.fr>

